

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017**

---

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	John	Gyger	DCe	Président
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Véronique	Crettenand	Dce	Conseillère
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

---

DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la citée qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, excuse l'absence de Mme S. Cathrein et de M. J.-C. Marchand ; il ouvre la séance à 20h35.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 3 octobre 2017
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. P-D 1426b Approbation du budget de fonctionnement 2018, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 3 octobre est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Le président fait part d'un encart paru dans le GHI (Genève Home Information) du 18 octobre dernier concernant les routes de liaison L1 et L2. Il est mentionné que diverses associations écologistes dénoncent *un projet discutable qui détruirait des zones naturelles d'exception*.
2. Selon son communiqué de presse du 10 novembre 2017, la Cour des comptes a audité la gestion des matériaux d'excavation dans le canton de Genève. Saluant la qualité des travaux réalisés par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC), la Cour des comptes a considéré que des actions devaient être entreprises afin d'améliorer la planification des besoins et d'accroître le taux de recyclage et l'utilisation des matériaux recyclés. Le rapport est disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.
3. Se référant au point presse du Conseil d'Etat de ce jour, le président indique que ce dernier a fixé l'indice général de capacité financière des communes pour 2018 ; celui de la commune de Bardonnex est fixé à 52.03. Parallèlement, la part privilégiée de chaque commune a également été évaluée ; celle-ci se monte à 80% pour Bardonnex.
4. Enfin, le président indique que le Conseil d'Etat a adopté, à l'attention du Grand Conseil, un projet de loi concernant la modification des statuts de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées.

5. Faisant suite au *Doodle*, émis par M. C. Crottaz, secrétaire général, en vue d'une initiation au curling, le président s'assure que tous les membres du Conseil municipal en ont bien pris connaissance et qu'ils n'ont pas oublié de répondre afin de transmettre leurs disponibilités.

#### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

##### **1. Indice général de capacité financière**

**M. A. Walder** rappelle que l'indice général de capacité financière est la moyenne des trois derniers indices calculés sur les comptes arrêtés des années 2014, 2015 et 2016. Pour 2018, l'indice de la commune de Bardonnex s'élève à 52.03 (51.58 en 2017). Parallèlement, la part privilégiée se monte pour 2018 à 80% (78% en 2017). Pour mémoire, le taux de part privilégiée permet de calculer la répartition de l'impôt entre la commune de domicile et celle de travail des contribuables. Pour une personne habitant la commune de Bardonnex, 80% de l'impôt perçu est versé à la commune de domicile, le solde étant en faveur de sa commune de travail.

##### **2. Office de poste de Croix-de-Rozon**

Suite à l'annonce de la fermeture possible de l'office de poste de Croix-de-Rozon, une pétition a circulé sur la commune et recueilli près de 1'100 signatures. La commission des pétitions du Grand Conseil a auditionné les pétitionnaires, les représentants de la Poste ainsi que l'Exécutif. Entretemps, ce dernier a reçu le responsable régions et une spécialiste développement du réseau de La Poste. Ces derniers n'ont pas caché que la fermeture de l'office de Croix-de-Rozon, travaillant à perte, paraissait inéluctable à court terme, la création d'une agence postale ou le service à domicile étant la solution de remplacement proposée. **M. A. Walder** rappelle que, La Poste étant régie par une loi fédérale, les députés aux chambres fédérales peuvent procéder à une modification de ladite loi en y apportant quelques contraintes. Pour l'heure, il a été communiqué à La Poste qu'aucun commerce installé sur la commune ne pouvait potentiellement accueillir une agence postale (2 stations d'essence et un tea-room) et qu'il serait difficile pour la mairie de reprendre ce service, son accès étant malaisé. **M. A. Walder** termine en indiquant que la commune aura, dans tous les cas, la possibilité de faire recours auprès de la commission idoine de La Poste, entité indépendante, si elle n'adhère pas à la décision prise par l'organe central.

##### **3. Ecole de Compesières – participation aux frais d'écolage**

Le nombre d'élèves, en provenance de la commune de Plan-les-Ouates et scolarisé à Compesières, est passé de 25 à 45 en quelques années. Bien que cette dernière ait enregistré un bénéfice de 14 millions en 2016, elle remet actuellement en question la méthode de calcul régissant sa participation financière aux frais d'écolage. Fixée actuellement à CHF 3'860.- par élève, elle devrait, selon son estimation, être abaissée à CHF 1'500.-. Sur 205 élèves fréquentant l'école de Compesières, seuls 120 sont domiciliés sur le territoire communal. Aussi, bien que Plan-les-Ouates ne veuille pas l'entendre, les frais d'infrastructure doivent être pris en compte. **M. A. Walder** rend l'assemblée attentive au fait qu'il est possible, lors de la construction de la future école, que trois à quatre classes doivent être financées sans qu'aucune participation extérieure ne soit perçue.

#### 4. Plan de site de Compesières

**M. A. Walder** fait lecture du courrier reçu ce jour du conseiller d'Etat Antonio Hodgers relatif au plan de site de Compesières. Sans autre commentaire, il indique que celui-ci sera transmis aux membres du Conseil municipal par messagerie électronique.

#### 5. EMS Résidence de Drize – modification des statuts de l'association

Pour compléter l'information donnée par le président dans les communications du bureau, **Mme B. Guex-Crosier** précise que le projet de loi qui sera prochainement présenté au Grand Conseil découle de la modification des statuts de l'association EMS Résidence de Drize, adoptée en juin dernier par délibération du Conseil municipal.

#### 6. Poste d'assistante sociale

Une annonce pour le poste d'assistante sociale à 20% paraîtra très prochainement dans la presse ; elle figurera également sur le site Internet de la commune. L'entrée en fonction est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 7. Illuminations de Compesières

**Mme B. Guex-Crosier** informe que les illuminations de Compesières devraient débiter le 16 décembre prochain et durer jusqu'au 7 janvier 2018. Elles mettront en valeur, cette année, quelques arbres du cimetière ainsi que l'église.

#### 8. Cadeaux des aînés

Les cadeaux pour les aînés seront probablement à disposition des membres du Conseil municipal le 1<sup>er</sup> décembre prochain. **Mme B. Guex-Crosier** rappelle que ceux-ci devront être remis à leurs bénéficiaires, si possible avant Noël.

### V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

#### Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

#### Commission des bâtiments et école :

**M. J. Gyger** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

#### Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-M. Marchand, **M. M. Goldschmid** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié les statistiques des déchets,
- distribué, en son sein, les dossiers d'aide au développement,
- réfléchi à l'attribution d'un montant annuel fixe en faveur du centre de réadaptation des rapaces (CRR),
- discuté d'un marquage spécifique des grilles de canalisation d'eau se jetant directement dans les rivières.

#### Commission des finances :

**M. G. Rana Zolana** indique que, lors de sa dernière séance, élargie, la commission a :

- étudié et préavisé favorablement le délibération relative au budget 2018, à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. C. Cortiglia** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2018,
- discuté de l'affectation du chemin de la Peutasse.

Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1426b Approbation du budget de fonctionnement 2018, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que le projet de budget a été présenté au début octobre. En raison du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), il n'a pas été possible d'établir, avant la commission élargie des finances, un projet de budget par commission, comme il en était d'usage. Quelques modifications ont été portées aux charges mais aucune aux revenus du projet initial ; soit, achat de containers (+12'000), aide au développement (+500), subventions ordinaires aux organisations privées (+6'500), subvention sections juniors (+ 1'750) et subvention extraordinaire aux organisations privées (-10'000.-). *In fine*, le budget présente un montant de CHF 6'007'481.- aux charges, CHF 6'446'874.- aux revenus, ce qui laisse apparaître un bénéfice prévisionnel de CHF 439'393.-. Malgré une amélioration de la péréquation et des revenus plus importants grâce, notamment, à la mise en exploitation de la halle artisanale, il n'a pas été souhaité de baisser le taux du centime additionnel en raison des nombreux projets communaux à venir.

Au nom du groupe DC et Entente, **M. J. Zwicky** propose l'amendement suivant : « Concernant la ligne figurant au budget 2018 – 3420.100.31400.99 travaux spécifiques – qui comporte un montant de CHF 17'000.-, il est souhaité une diminution de CHF 9'000.-, soit un montant final de CHF 8'000.-. Le deuxième considérant comprendrait dès lors les chiffres suivants : un montant de CHF 5'998'481.- aux charges et un excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 448'393.-. ». Le groupe DC et Entente considère que l'obtention d'un seul devis pour la mise en place d'une résine sur l'écusson de Compesières n'est pas suffisant et que d'autres solutions pourraient être envisagées. Le cas échéant, après une réflexion plus approfondie, le financement des travaux pourra faire l'objet d'une délibération spécifique dans le courant 2018.

**M. C. Creffield** précise que le coût de la résine figurant dans le devis en possession de la commission des routes est conforme au prix du marché. Pour diminuer le coût d'une intervention sur l'écusson du talus, il faudra dès lors chercher d'autres solutions.

Bien que le budget présente un confortable excédent de revenus, **M. G. Rana Zolana**, au nom du groupe LR+, indique qu'il renonce, en raison des nombreux projets communaux et de l'incertitude de la péréquation, à demander un abaissement du centime additionnel. Il reste cependant vigilant à l'évolution de la situation.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet d'amendement proposé par le groupe DC et Entente. Celui-ci est accepté par 11 voix pour, 2 abstentions.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1426c amendé.**

D – 1426c Approbation du budget de fonctionnement 2018, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- le budget administratif pour l'année 2018, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de **CHF 5'998'481.-** aux charges et de **CHF 6'446'874.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 448'393.-**,
- l'excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 448'393.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 qui s'élève à **43 centimes**,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de **CHF 8'407'500.-** aux dépenses et **CHF 0.-** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 8'407'500.-**, soit **CHF 5'997'500.-** aux investissements du patrimoine administratif et **CHF 2'410'000.-** aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 1'075'025.-** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 448'393.-** soit un montant d'autofinancement net de **CHF 1'523'418.-** ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de **CHF 6'884'082.-**,
- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le préavis favorable à l'unanimité de la commission des finances lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de **CHF 5'998'481.-** aux charges et de **CHF 6'446'874.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 448'393.-**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 448'393.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à **43 centimes**.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2018.

4. *D'autoriser le maire à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de **CHF 6'884'082.-** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier.*
5. *D'autoriser le maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.*
6. *D'autoriser le maire à faire usage en 2018 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Ecole de Compesières – participation aux frais d'écolage**

Si **M. F. Barthassat** comprend bien, la participation aux frais d'écolage de la commune de Plan-les-Ouates fait l'objet d'une convention et non d'une obligation ; ce qui le dérange le plus n'est pas le fait que le montant soit remis en question mais que la situation d'autres enfants, demeurant en dehors territoire communal et hors fiscalisation cantonale, ne soit pas soumise à une même redevance. Comme il l'a déjà proposé par le passé, il se met à disposition pour étudier le sujet.

**M. A. Walder** précise que la commune n'a aucun pouvoir d'action quant à la décision du DIP (Département de l'instruction publique) d'accorder ou non des dérogations. Il ajoute qu'un enfant ne peut être scolarisé à Genève que si l'un ou les deux parents sont contribuables du canton. Toutefois, pour les personnes domiciliées en France voisine et imposées à la source, il est plus commode de scolariser leurs enfants à proximité de la frontière puis de se rendre sur leur commune de travail, par ailleurs bénéficiaire de l'impôt perçu. Selon une statistique reçue du département présidentiel, 1'500 élèves fréquenteraient les écoles sises à proximité de la frontière. Lors d'une séance réunissant les autorités bardonnésiennes, troinésiennes et le canton, il a été précisé qu'il était du devoir des communes de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à la prise en compte d'enfants au bénéfice de dérogations. Afin que les communes puissent bénéficier d'une contribution financière, il a été proposé au président du Conseil d'Etat de calculer un montant par élève qui pourrait être prélevé de l'impôt à la source. Celui-ci a proposé que ce point soit repris par l'ACG (association des communes genevoises) qui, pour l'instant, ne s'est toujours pas saisie du dossier.

Avec les futures constructions prévues sur la commune, il pourrait même être envisageable que l'école de Compesières ne puisse absorber, en cours d'année, les nouveaux arrivants, les quelques places disponibles ayant été accordées à des élèves résidant hors territoire. Il a toutefois été précisé que ces derniers n'ont pas la garantie de poursuivre toute leur scolarité dans le même établissement, des priorités pouvant être établies.

### **2. Course du Conseil municipal**

**Mme S. Schrag** informe que MM. B. Boymond et L. Lavarini, qui se sont portés volontaires depuis quelque temps déjà, organiseront la course du Conseil municipal 2018.

### 3. Charrot – pots de fleurs

A force de légers déplacements ou rotations intempestives, les catadioptres et bandes réfléchissantes installés sur les pots de fleurs de Charrot ne sont plus visibles des usagers de la route. **M. D. Fischer** demande que ce défaut soit corrigé.

### 4. Chemin des vignes – regard

**M. D. Fischer** remercie la mairie pour le nettoyage des regards sur le *chemin des vignes*.

### 5. Projets immobiliers sur la commune de Bardonnex

**M. G. Rana Zolana** demande si la commune peut exercer un droit de préemption quant aux futures constructions projetées sur le territoire bardonnésien ?

Les communes peuvent exercer un droit de préemption pour la réalisation de logements sociaux et, pour celles de moins de 3'000 habitants, prioritairement à l'Etat. Toutefois, elles sont tenues de construire lesdits logements avant de les remettre à leur fondation pour la gestion, soit de les intégrer dans leur plan d'investissement.

**M. A. Walder** rappelle la parole d'un libéral : « La Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement détient plus de 10% des logements sur la commune ; est-il nécessaire d'en acquérir davantage au risque de se faire accuser de collectiviser l'habitat ? ».

Néanmoins, il indique que cette dernière serait intéressée à acquérir une vingtaine d'appartements afin d'agrandir son parc immobilier.

### 6. Chemin des Rupières – passage de poids lourds

**M. G. Rana Zolana** a pu remarquer que des poids lourds empruntent régulièrement le chemin des Rupières malgré l'interdiction. Une barrière pourrait-elle être installée ?

L'installation d'une barrière avait, en son temps, été évoquée mais la direction des Tuileries et Briqueteries SA a souhaité maintenir la voie libre, ce pour autant qu'il n'y ait pas d'abus. Toutefois, **M. A. Walder** rappelle que la dénomination du chemin a été modifiée et les entreprises sont dorénavant toutes domiciliées au chemin des Epinglis. Ceci devrait influencer le trajet emprunté par les clients et les visiteurs desdites entreprises. Si le trafic devait malgré tout devenir trop important, la pose d'une barrière pourrait à nouveau être discutée. Il faut toutefois garder en mémoire qu'une partie du chemin des Epinglis est sur territoire privé et que le passage devrait être maintenu les jours de vogue.

### 7. Office de poste de Croix-de-Rozon

**M. M. Goldschmid** demande si l'importance de la conservation d'un bureau de poste à Croix-de-Rozon pour les frontaliers avait été évoquée et à quel moment l'annonce de la fermeture, ou du maintien, devrait tomber ?

**M. A. Walder** espère que la décision ne sera pas prise avant le printemps. Il ajoute que sur les 1'200 offices actuellement en activité, La Poste ne souhaite en garder que 600 à 800. Elle préfère en effet de plus grands espaces avec plus de guichets à de petits offices plus conviviaux. Le développement immobilier du village de Croix-de-Rozon et sa proximité avec Collonges-sous-Salève ont été discutés mais l'implacabilité du résultat négatif de l'office a ressurgi tout comme l'abandon, en raison du nouveau règlement, de nombreuses cases postales.



## IX CALENDRIER

<b>Commissions</b>	Aménagement, urbanisme et mobilité	17.01.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	15.01.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	22.11.17 04.12.17	20h30 18h30	Salle des commissions au CRR
	Finances, économie et sécurité	06.12.17	19h00	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	20.11.17	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	27.11.17 16.01.18	18h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Bureau	30.11.17	18h30	Mairie
	Conseil municipal	12.12.17	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.18	organisée par MM. B. Boymond et L. Lavarini	

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h40.

John Gyger, président

Genève, le 26 novembre 2017/fb